

DEVIS MAIRIE DE THEOULE

Dossier N°: EP PARC STATIONNEMENT (Ref: NM12758)

Suivi par : Téléphone:

Mail: legales@nicematin.fr

La date limite de validation pour cette annonce est le : 06/12/2023 12h00

Désignation	Code TVA	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Nice-Matin (Support papier) (06) Parution du 08/12/2023 (caractères) Objet : Enquête publique	20	3759		
LOGO	20	1		
Justificatif(s) papier(s)	20	1		
Justificatif numérique	20	1		

Total HT

Code TVA	Base	Taux	Montant
20	20%	4	
		Total TVA	
		Total TTC	
		Net à payer	

Fait à: Théoule sur Mer, Le DGS

Bon pour accord (cachet commercial + signature)

*loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». Consultation : www.actulegales.fr
Le tarif et la composition des annonces légales sont déterminés par Arrêté interministérielrévisé chaque année. Devis établi sur la base du tarif en vigueur, révisable dès la publication du nouveau tarif ministériel. La date de parution n'est donnée qu'à titre indicatif. Elle devient effective à la date d'acceptation du devis par le client, et dans la mesure où elle peut encore être respectée.



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'autel à Théoule-sur-mer

Demandeur : Mairie de Théoule-sur-Mer

Demandeur : Mairie de Théoule-sur-Mer
Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Théoule-sur-Mer à une
enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création
d'un parc de stationnement au vailon de l'autel,
du vendredi 8 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 12 janvier 2023 16h inclus
Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Théoule-sur-Mer – 1, place du Général Bertrand – 06590THEOULE-SUR-MER
Par décision n°E23000024/06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, Madame
SCHWEITZER Patricia, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

SCHWEITZER Patricia, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Théoule-sur-Mer – 1, place du Général Bertrand – 06590THÉOULE-SUR-MER, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Théoule-sur-Mer – 1, place du Général Bertrand – 06590THÉOULE-SUR-MER, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les dates et heures de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Théoule-sur-Mer – 1, place du Général Bertrand – 06590THÉOULE-SUR-MER, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante:

suivante : ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr
Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-

Madame le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Théoule-sur-Mer - 1, place du Général Bertrand – 06590THEOULE-SUR-MER, aux horaires de

permanence suivants:

Vendredi 8 décembre 2023 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h
Samedi 16 décembre 2023 de 09h à 12h
Mercredi 3 janvier 2024 de 9h à 12h
Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h
Vendredi 12 janvier 2024 de 9h à 12h
Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Théoule-sur-Mer – 1 place du Général Bertrand – 06590THÉOULE-SUR-MER pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques/creation-parking-Theoule

Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule
Madame le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame
la Présidente du tribunal administratif de Nice.